

Tullins

Malade depuis le vaccin contre le Covid-19 : « Ma vie est foutue »

L'Agence nationale de sécurité du médicament réaffirme que « les vaccins contre le Covid-19 sont sûrs », mais vient d'annoncer des « investigations complémentaires » quant à certains effets secondaires sérieux. Ce dont est victime la Tullinoise Sylvie Bessey, agente de soin d'un Ehpad, qui a développé un syndrome de fatigue chronique, diagnostiqué il y a un an.

Une encéphalomyélite myalgique ou syndrome de fatigue chronique : c'est le diagnostic qui, il y a un an, est tombé pour Sylvie Bessey, qui décrit une impressionnante liste de symptômes, apparentés à ceux d'un Covid long : essoufflements, difficultés cognitives, acouphènes « intenable », comme si on m'écrasait la tête », hypersensibilité des sens, trouble du rythme cardiaque... De sérieux ennemis de santé attestés par le corps médical que la quinquagénaire voudrait voir reconnaître en accident du travail.

Car tout a commencé, retrace la Tullinoise, dès la première des trois doses de vaccin contre le Covid-19 que cette agente de soin dans un Ehpad du pays voironnais s'est fait administrer à partir de l'été 2021 (la formule de Moderna, en l'occurrence). Elle était en effet sous le coup d'une obligation vaccinale pour continuer à travailler. Dont acte, malgré sa réticence en raison de « contre-indications », elle qui avait déjà eu une mauvaise réaction par le passé avec le vaccin DTP.

Pour un choix éclairé »

Quelques heures après sa première injection anti-Covid en août il y a quatre ans, au vaccinodrome de Grenoble, de premières alertes sont apparues : arythmie « pendant 17 jours », fourmillements... « J'ai pensé que c'était une petite réaction, peut-être liée à l'anxiété. Ça a duré un peu et c'est passé. » Rebelote toutefois après la deuxième dose, ce qui la pousse à aller voir médecin et cardiologue et la rend d'autant moins encline à recevoir la troisième dose. Elle s'y plie toutefois en janvier 2022, le début d'une « descente aux enfers », qu'elle

détaille aujourd'hui, en s'interrompant quand son cerveau « rame », s'en excusant même.

Sylvie Bessey explique n'être plus que l'ombre d'elle-même. Cela fait un an qu'elle est en arrêt de travail complet, subit un quotidien contraint, réduit. Plus de sport, qu'elle pratiquait intensément, encore moins de voyages, sans parler de l'impact sur la vie de famille. Elle doit fréquemment se reposer pour se constituer quelque force, ne serait-ce que pour pouvoir avaler. « Ma vie est foutue », résume celle qui doit se résoudre à faire avec la maladie et peut à peine quitter son domicile. Sans compter les frais liés à tous ses médicaments - la quantité est impressionnante - et compléments alimentaires pour tenter de compenser sa perte de muscles.

« Je suis pour les vaccins, ils ont sauvé l'humanité »

Elle balaise être « complotiste » ou « anti-vax » : « Je suis pour les vaccins, ils ont sauvé l'humanité. » Par son témoignage toutefois, l'Iséroise veut « sensibiliser » sur la situation de celles et ceux qui, comme elle, ont noté de graves effets indésirables à la suite du vaccin et espèrent une « reconnaissance » de leur situation. Elle a d'ailleurs rejoint les rangs de l'association Avavic team, qui se donne pour mission de « soutenir et accompagner psychologiquement et juridiquement les victimes du Covid long et de l'injection anti-Covid-19 ». La Tullinoise n'a toutefois pas entrepris d'action en justice.

Ce n'est pas l'aspect financier qui la motive à témoigner : « J'aurais pu demander l'allocation aux adultes handicapés, mais je ne veux pas profiter. Je veux qu'on avertisse des risques de ceux qui ont eu des problèmes soient reconnus et soignés », « qu'il y ait de la recherche » sur ces effets secondaires et ces maladies.

Sylvie Bessey a, à ce sujet, écrit aux différents ministres de la Santé qui se sont succédés ces quatre dernières années. Elle dit attendre toujours une réponse.

● **Hélène Delarroqua**



« On ne peut pas traiter les gens de criminels [s'ils refusent le vaccin] et les laisser tomber ensuite », déplore Sylvie Bessey, qui a dû renoncer à un métier qu'elle « adorait » : « J'espère toujours pouvoir y retourner, mais je n'y crois plus. » Photo Le DL/Hélène Delarroqua

« J'aurais pu demander l'allocation aux adultes handicapés, mais je ne veux pas profiter. Je veux qu'on avertisse des risques »

Effets indésirables des vaccins : des « investigations complémentaires »

Dans une publication datée de ce 4 février 2025, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) fait état des rapports d'enquête de pharmacovigilance 2023-2024 sur les déclarations d'effets indésirables pour quatre vaccins, parmi lesquels le Spikevax de Moderna. « Les résultats de ces enquêtes montrent à nouveau que les vaccins contre le Covid-19 sont sûrs

[...] La majorité des effets indésirables déclarés ne sont pas graves », affirme l'ANSM, qui évoque toutefois « un signal potentiel » concernant notamment « de très rares cas de fatigue chronique avec le vaccin Spikevax ». Des événements qui « font l'objet d'investigations complémentaires par l'ANSM et les centres régionaux de pharmacovigilance ».

Syndrome de fatigue chronique : pas de traitement spécifique, des études en cours

Selon l'Assurance-maladie, le syndrome de fatigue chronique « est responsable d'un épuisement prolongé et de la survenue de malaises après la réalisation d'efforts modérés. Le traitement est symptomatique ». S'il n'existe donc à ce stade pas de moyen spécifique de le soigner, « de nombreuses études sont en cours ».

250 000 personnes touchées en France
Les causes, elles, seraient

« multiples : une infection (due à un herpès virus, à une bactérie de type Borrelia ou Brucella, au virus du Covid, etc.), des stress psychologiques, des problèmes immunologiques et génétiques ». « Le syndrome de fatigue chronique toucherait 250 000 personnes en France, dont 80 % de femmes. »

En matière de prise en charge, le ministère de la Santé et de la Prévention (sous François Braun) répondait en

avril 2023 aux questions des députés Loïc Kervran et Thierry Benoit (Horizons) : « Le manque d'examen diagnostiques identifiés et la variabilité des prises en charge et des traitements ne permettent pas de définir les bases de la création d'une affection longue durée (ALD). Néanmoins, une admission en ALD hors liste est effectuée par l'Assurance-maladie au cas par cas en fonction de la symptomatologie du patient. »